



XXXV SESSION
Paris, 3 au 6 juillet 2009

* * *

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE QUEBEC
DU 4 JUILLET 2008**

fait au nom du

Réseau des Femmes Parlementaires

**Compte rendu de la réunion du réseau des femmes parlementaires de l'APF
Québec, le 4 juillet 2008**

**Présidence de Mme Rose-Marie Losier-Cool (Canada)
Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF**

* * *

Le réseau des femmes parlementaires de l'APF s'est réuni à Québec, le 3 juillet 2007, sous la présidence de Mme Rose-Marie Losier-Cool (Canada), présidente du réseau des femmes parlementaires.

Étaient représentées les sections : d'Andorre, de Belgique/Communauté française de Belgique, du Bénin, de la Bulgarie, du Burkina Faso, du Cambodge, du Cameroun, du Canada, du Cap Vert, de la Croatie, de l'Égypte, de la France, du Gabon, de la Hongrie, de l'Île du prince Édouard, de Lituanie, de Madagascar, du Mali, du Manitoba, du Maroc, de Maurice, de Monaco, du Niger, du Nouveau Brunswick, de l'Ontario, du parlement panafricain, du Québec, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de Roumanie, du Sénégal, de la Suisse, du Togo, de la Tunisie, du Valais et du Vietnam. Étaient également représentée l'OIF.

Après avoir **adopté** le projet d'ordre du jour et le compte rendu de la réunion du réseau de Libreville le 3 juillet 2007, les participantes ont entendu la communication de la Présidente, **Madame Rose-marie Losier-Cool.**

Celle-ci, après avoir remercié la section du Québec pour son accueil et la bonne organisation de la réunion remercie tout particulièrement son président, M. Michel Bissonnet, Mme Lise Thériault, membre du Comité directeur et rapporteure à double titre du réseau ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs. Elle remercie également Mme Christine Saint-Pierre, Ministre de la Culture, des communications et de la condition féminine, de son aimable invitation à déjeuner et de sa participation aux travaux du réseau et Mme Jacqueline

Oxman-Martinez, de l'Université de Montréal, qui a accepté d'ouvrir les débats par un exposé sur la violence faite aux femmes.

La présidente évoque ensuite brièvement les trois rendez-vous politiques importants du réseau depuis la dernière réunion à Libreville : d'abord la réunion du Bureau de l'APF à Bujumbura, durant lequel les activités du réseau ont pu être présentées aux membres ; ensuite, la réunion du comité directeur à Bruxelles, à l'invitation de la première vice-présidente, Mme Françoise Bertieaux, qui a permis de préparer cette réunion à Québec et qui a donné lieu à l'adoption d'une déclaration concernant les violences à l'égard de la population civile à l'Est de la République démocratique du Congo . Celle-ci a été ensuite examinée par la commission politique qui l'a approuvée. Enfin, le réseau a été représenté par Mme Bertieaux aux Nations-Unies, à la 52eme session de la commission sur la condition féminine.

Elle donne enfin dans le détail le compte rendu du séminaire organisé à Nouakchott (Mauritanie) au mois de mai à l'attention des femmes parlementaires mauritaniennes et annonce la décision du Bureau d'accorder le bénéfice du prochain séminaire aux femmes parlementaires de la république démocratique du Congo.

Le réseau a ensuite entendu la communication de **Mme Jacqueline Oxman-Martinez**, Docteur en Sociologie de l'Université de Montréal, du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, invitée par le réseau sous conseil de la section québécoise. L'exposé portait sur la traite des personnes dans le cadre de la Francophonie en général et au Canada et au Québec en particulier. Après avoir décrit le droit en matière de lutte contre la traite des personnes et les initiatives et programmes gouvernementaux de lutte contre la traite des personnes au Canada et au Québec, elle aborda la Convention de Palerme contre la criminalité internationale (2000) et son protocole : Trafic et traite. Elle développa les objectifs et les mesures contenues dans le Protocole en matière de prévention, protection et poursuite. Elle en précisa le suivi au Canada. Elle termina son exposé par des propositions d'action : établir des politiques migratoires qui respectent les droits et la dignité des femmes et des hommes pauvres et vulnérables ; changer la nature des visas d'immigration pour qu'ils ne rendent pas les femmes dépendantes d'un tiers ; permettre aux personnes d'avoir un revenu durable, particulièrement dans les communautés autochtones, à travers des programmes qui permettent aux femmes et aux enfants de rester dans leur communauté (par exemple des cours de langues, programmes d'intégration et d'employabilité) ; rendre prioritaire l'accès vers l'immigration permanente plutôt que des programmes de travailleurs temporaires ; faire en sorte que les personnes oeuvrant dans des activités informelles et non réglementées bénéficient de la protection du droit du travail, de telle sorte que tous les travailleurs jouissent des mêmes droits sur ce plan ; encourager la création d'associations éthiques d'employeurs qui adhéreront aux codes de conduite pouvant garantir la protection des droits des travailleurs, indépendamment de leur origine ethnique ; mandater et financer des réseaux d'organismes communautaires dans le but d'aider les victimes de la traite ; créer

une meilleure concertation horizontale et verticale entre les paliers gouvernementaux et les organismes communautaires.

Mme Lise Thériault (Québec), rapporteure du réseau a enchaîné avec son rapport sur « La traite des personnes » qui confortait et complétait la position présentée par mme Oxman-Martinez. Celui-ci fut **adopté** à l'unanimité et est publié sur le site internet de l'APF (apf.francophonie.org).

Mme Geneviève Colot (France), rapporteure du réseau a ensuite présenté son rapport sur « Les droits de l'Enfant : suivi de la Convention internationale des droits de l'enfant ». Il a également été **adopté** à l'unanimité et est publié sur le site internet de l'APF

Mme Lise Thériault (Québec), rapporteure, a présenté son rapport sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Celui-ci a été **adopté** à l'unanimité et est publié sur le site internet de l'APF

Mme Losier-Cool a ensuite fait lecture de la contribution du réseau à l'Avis de l'APF sur le cadre stratégique décennal de l'OIF qu'elle a remis au Secrétariat général après accord du comité directeur. Le réseau y demande :

- Que l'OIF reconnaisse le rôle primordial que jouent les femmes parlementaires dans l'avancement juridique et social de l'égalité des genres, et les aide par le biais du Réseau des femmes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à jouer un plus grand rôle dans ce domaine. Cette aide devrait s'effectuer sur deux plans :
 - a) le financement des actions de coopération du Réseau des femmes parlementaires devrait redevenir pluriannuel, la partie non utilisée du financement d'une année pouvant ainsi être réaffectée aux actions de coopération de l'année suivante ;
 - b) la participation du Réseau des femmes parlementaires aux rencontres et travaux de l'OIF, permettant ainsi aux parlementaires hommes ou femmes d'un pays d'être systématiquement associés à toute réunion organisée dans ce dernier par l'OIF avec son gouvernement.
- Que l'OIF améliore sa Feuille de route en y inscrivant davantage d'actions concrètes qui viendraient augmenter, sinon même remplacer, les activités de sensibilisation qui en constituent actuellement la principale composante ;

- Que l’OIF détermine pour chacune des actions de la Feuille de route (actions concrètes ou activités de sensibilisation) des résultats souhaités qui soient clairement mesurables et rigoureusement vérifiés de façon périodique ;
- Que l’OIF finance plus adéquatement les actions prévues par la Feuille de route, soit en augmentant l’enveloppe globale de la Feuille de route ou les enveloppes individuelles de ses actions, soit en redistribuant les fonds déjà alloués de sorte à privilégier les actions concrètes ;
- Que l’OIF facilite davantage son intégration de la problématique de l’égalité des genres en créant un comité interne regroupant une personne de chacune des directions de l’OIF, lequel serait chargé de périodiquement coordonner avec l’UGED/DPS les activités internes et externes de l’OIF menant à l’égalité des genres.

L’ensemble du réseau a donné son aval sur ce texte.

La présidente a ouvert ensuite le débat sur la question à poser par le réseau des femmes au Secrétaire général, M. Abdou Diouf. Après divers échanges, il a été **décidé** que Mme lise Thériault poserait une question liée à la Déclaration adoptée par le réseau sur les violences à l’égard de la population civile à l’est de la République démocratique du Congo (RDC) : « Les femmes parlementaires, à travers le réseau, souhaitent jouer un rôle actif dans les processus de sortie de crise politique et de conflit armé au sein des pays membres de la Francophonie et des pays limitrophes. Comment pouvez-vous nous assurer de votre appui afin de concrétiser notre objectif ? Par ailleurs, au regard de leur volonté de contribuer aux efforts de médiation, de règlement de crises et de réconciliation, les membres du Réseau des femmes parlementaires déplorent que le financement des actions de coopération du Réseau par l’OIF soit désormais annuel plutôt que pluriannuel et que la partie non utilisée du financement d’une année ne puisse être affectée aux actions de coopération de l’année suivante. À cet égard, seriez-vous disposé à réévaluer les modalités d’utilisation et les sommes consacrées au programme de coopération du Réseau ? ».

Dans une **déclaration** présentée par Mme Henriette Martinez (France), le réseau s’est réjoui de la libération d’Ingrid Bétancourt et a exprimé son soutien aux otages encore détenus par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et partout dans le monde.

Le réseau a également **adopté** une motion de remerciement à l’égard de la section du Québec.

Enfin, il a été **décidé** que la prochaine réunion du réseau aurait lieu à Paris en juillet 2009 lors de la XXXVeme session de l'APF